

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 53.2025 AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu la demande présentée par Monsieur DELLIDJ Mehdi le 04 Avril 2025, pour l'installation d'un échafaudage 19 rue Pierre Bachelet dans le cadre d'une rénovation de façade, pour la période du 14 Avril au 18 Avril 2025,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation piétonne et le stationnement des véhicules de toute nature,

ARRETE:

- Article 1 Monsieur DELLIDJ Mehdi est autorisé à installer un échafaudage au n°19 rue Pierre Bachelet pour la période du 14 Avril au 18 Avril 2025.
- Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit aux lieux et dates repris à l'article ci-dessus.
- **Article 3** La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h.
- Article 4 Monsieur DELLIDJ Mehdi est informé que sa demande est soumise au tarif d'occupation du domaine public conformément à la décision n°128/2024 prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal. A cet effet un titre de recette sera donc émis à l'encontre dudit pétitionnaire en fonction du temps réel d'occupation du domaine public, sur la base d'un tarif fixé comme suit :
 - 1,43 €/m²/jour en deçà de 7 jours.
 - 4,35 €/m²/jour au-delà de 7 jours.
- **Article 5** Toutes dispositions seront prises pour assurer la sécurité des piétons.
- **Article 6** Le dispositif installé sur le domaine public devra être éclairé la nuit.
- Article 7 Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.
- Article 8 Monsieur DELLIDJ Mehdi,

Le Service de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, Les Services Techniques de la Ville,

Monsieur le Directeur Général des Services,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture 062-216209072-20250411-A-53-2025-AR Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025



LIBERCOURT, le 11 avril 2025 Le Maire, Daniel MACIEJASZ Signé électroniquement

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr